

2 V B

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7.500 euros

Siège social : 69380 DOMMARTIN
43, Allée des Verts Prés

444.910.301 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 25 MARS 2026

* * *

RESOLUTION D'AFFECTION DU RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2025

L'assemblée générale décide, sur la proposition de la gérance, d'affecter et de répartir de la manière suivante le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 80.987,17 euros, savoir :

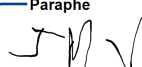
- | | |
|--|-----------|
| • Au profit des associés à titre de dividendes | 78.750,00 |
| • le solde au poste « Autres Réserves » | 2.237,17 |

Ainsi chaque part sociale percevra un dividende de cent cinq euros (105,00), lequel sera mis en paiement au plus tard le 31 Juillet 2026.

Conformément aux dispositions fiscales en vigueur, les prélèvements sociaux (CSG, prélèvement social et contribution additionnelle) applicables à la distribution envisagée pour la partie des dividendes revenant à des associés personnes physiques n'ayant pas le statut de « travailleur non salarié » au sein de la société (soit 18,60 % du montant brut distribué) feront l'objet d'un paiement à la source effectué directement par la Société dans les quinze premiers jours du mois suivant celui de la mise en paiement des dividendes.

En conséquence, le montant du dividende revenant à chaque associé sera diminué du montant des prélèvements sociaux y afférents.

En outre, et conformément aux dispositions fiscales en vigueur, les dividendes dont la distribution est envisagée qui sont versés à des associés personnes physiques domiciliées en France seront soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de droit commun de 12,80 %, calculé sur le montant brut du dividende versé. Ce prélèvement aura un caractère libératoire.

Paraphe


Cependant, et par dérogation au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de droit commun de 12,80 %, tout associé aura la possibilité d'opter pour une imposition des dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après application d'un abattement de 40 %. L'option pour ce régime devra être exercée lors du dépôt de la déclaration d'ensemble des revenus souscrite l'année suivant celle de la perception des dividendes.

L'option sera valable pour l'année d'imposition des revenus, elle aura un caractère irrévocable, et portera sur l'ensemble des revenus et gains du capital soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU).

Quel que soit le régime d'imposition retenu, un prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) de 12,80 % du montant brut distribué fera l'objet d'un paiement à la source effectué directement par la Société dans les quinze premiers jours du mois suivant celui de la mise en paiement des dividendes. Ce prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputera sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, l'excédent sera alors restitué.

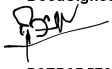
Cependant, les associés personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année précédant la mise en paiement des dividendes n'excède pas 75 000 € pour les contribuables mariés ou pacsés soumis à une imposition commune, ou 50 000 € pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs, souhaitant demander la dispense de versement du prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL), devront avoir produit auprès de la Société au plus tard le 30 Novembre de l'année précédant la mise en paiement des dividendes, une attestation sur l'honneur indiquant que leur revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre de leur revenu de l'année précédant celle d'établissement de ladite attestation, est inférieur à 75 000 € ou 50 000 € selon le cas.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices, avec indication du montant de ces revenus éligibles ou non à abattement est le suivant, savoir :

<u>Exercice clos le</u>	<u>Dividende</u>	<u>Dividende éligible à abattement</u>	<u>Dividende non éligible à abattement</u>
31/10/2024 AGORE du	78.000	78.000	Néant
31/10/2024	100.500	100.500	Néant
31/10/2023	Néant	Néant	Néant
31/10/2022	95.000	95.000	Néant

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La gérance

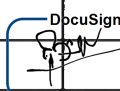
DocuSigned by:

 B2EB9D579373469...

1 BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 2 VB		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12			
Adresse de l'entreprise : 43 Allée des Verts Prés		Durée de l'exercice précédent * 12			
Numéro SIRET * 4 4 4 9 1 0 3 0 1 0 0 0 3 5			Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N, clos le, 31102025	N-1 31102024		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC		
		CX	CQ		
		AF	AC		
		AH	AI		
		AJ	AK		
		AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	AC	<i>Certifiés conformes</i>	
		AP	AC		
		AR	AS		
		AT	AU		
		AV	AW		
		AX	AY		
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	CS		CT
			CU		CV
			BB		BC
BD	BE				
	BF	BG			
	BH	BI			
TOTAL (II)		BJ	BK		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM		
		BN	BO		
		BP	BQ		
		BR	BS		
		BT	BU		
	CREANCES	BV	BW		
		BX	BY		
		BZ	CA		
	DIVERS	CB	CC		
		CD	CE		
CF		CG			
Comptes de régularisation	CH	CI			
	TOTAL (III)		CK		
	CW				
	CM				
	CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	CA		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations nettes :			
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR			
Immobilisations :		Stocks :			
		Créances :			

DocuSigned by:

 B2EB9D579373469...

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

② **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFIP N° 2051 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL 2 VB</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 7.500)	DA	7 500	7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	750	750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI <input type="checkbox"/>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG	26 544	26 481
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	80 987	78 063
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	115 781	112 794
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV	20 552	10 952
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 301	3 120
	Dettes fiscales et sociales	DY	6 062	30 150
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	44 999	44 999
Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	74 914	89 221	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	190 695	202 015	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	74 914	89 221	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

		Exercice N			Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
Désignation de l'entreprise : SARL 2 VB					Néant <input type="checkbox"/>	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens* services *	FD	FE	FF		
		FG	FH	FI		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL		
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS		
	Variation de stock (marchandises) *			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	4 944	6 307
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX		
	Salaires et traitements *			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations { - dotations aux amortissements * (14) - dotations aux provisions			GA	
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	1	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	4 945	6 307
I - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				GG	(4 945)	(6 307)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	107 262	104 725
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	107 262	104 725
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	107 262	104 725
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	102 316	98 418

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4 **COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

Désignation de l'entreprise SARL 2 VB		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	21 329 20 355
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	107 262 104 725
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	26 274 26 662
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	80 987 78 063
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Etats financiers au 31/10/2025

ANNEXE

Immobilisations - Amortissements

Etat exprimé en euros

IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations au 31/10/2025
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	149 999			149 999
TOTAL GENERAL	149 999			149 999

AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant des amortissements au 31/10/2025
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL GENERAL				

Détermination du Résultat Fiscal

Etat exprimé en euros

31/10/2025

REINTEGRATIONS	Bénéfice comptable de l'exercice	80 987	
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		
	Provisions non déductibles		
	Impôts et taxes non déductibles	21 329	
	Réintégrations diverses		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		
	TOTAL I	102 316	
DEDUCTIONS	Perte comptable de l'exercice		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations		
	Divers à déduire		
	TOTAL II		
RESULTAT	Déficit de l'exercice reporté en arrière		
	Déficits antérieurs reportables		
TOTAUX		102 316	
RESULTAT FISCAL	BENEFICE (Col 1) PERTE (Col 2)	102 316	

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/10/2025

Total des Charges à payer		2 761
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEURS FNP</i>	2 761	2 761

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/10/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

